

Termes de références

Sélection d'Entreprises pour la relance des trois Centres d'Appui à l'Élevage (CAE) situés dans les Préfectures de Dalaba, Beyla et Boké en mode location-gérance sous forme de PPP au compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, reparti en trois (3) lots distincts.

1- Contexte

Les CAE qui relèvent du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ont été initiés à cause du potentiel du cheptel ruminant dont dispose la Guinée, qui représente la principale source d'approvisionnement en viande du pays et procure des revenus à plus de 30% de la population.

Pour valoriser ce potentiel, et œuvrer à l'amélioration de la race locale, l'Etat guinéen a créé, à partir des années 60 des centres de recherche en élevage appelés plus tard Centres d'Appui et de Démonstration à l'Élevage (CAE) qui sont, le CAE de Famoïla à Beyla en Guinée Forestière, le CAE de Boké en Basse Guinée et celui de Ditinn à Dalaba en Moyenne Guinée.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage lance le présent appel à concurrence dont la gestion et la coordination sera basée sur le système « location-gérance », reparti en trois (3) lots distincts.

Lot1 : La ferme de Ditinn, située à une trentaine de km de la ville de Dalaba est localisée dans la sous-préfecture de Ditinn. Elle a été créée en 1945 par un agriculteur Français.

Les domaines du Centre couvrent une superficie totale de 614 hectares dont 14 ha couverts par la cité, 210 ha de terres agricoles exploitables pour diverses cultures et 90 ha de terres réservées aux pâturages.

Lot 2 : le CAE de Famoïla, situé à 27 km de la ville de Beyla dans la sous-préfecture de Moussadou, a été créé avec l'appui de la coopération soviétique en 1966. Le Centre occupe une superficie totale de 2850 ha dont 20 ha pour abriter la base vie, 1730 ha constitués de plaines alluviales servant de pâturage de saison sèche et 1100 ha situés sur les hauteurs servant de pâturage de saison pluvieuse.

L'objectif initial était de faire des croisements avec la race rouge des steppes ou krasnaïa à des fins de production laitière. Face aux difficultés rencontrées, le programme de croisement a été arrêté à la fin de 1979. Le CAE a été relancé en 1980 comme centre communautaire de production de géniteurs de la race N'dama avec l'appui de la CEDEAO.

Lot 3 : Le CAE de Boké, a été créé en 1981 dans le cadre d'un accord d'assistance avec la FAO et le PNUD, pour la sélection, la multiplication et l'amélioration de la race N'dama. Il est situé à 25 km de la ville de Boké dans la sous-préfecture de Tanènè.

Le Centre occupe une superficie totale de 22.313 ha dont seulement 7324 ha ont fait l'objet de divers aménagements notamment la création de pâturage, la réalisation de clôtures pastorales. Sur cette superficie, seulement 250 ha sont exploités et occupés par des cultures fourragères pures (*Panicum* et *Brachiaria*) et 100 ha sont utilisés par les habitants des 9

villages riverains pour la culture saisonnière du riz. L'objectif initial du centre était de servir de base de départ à tout programme d'amélioration génétique et de développement de l'élevage.

Aujourd'hui l'orientation donnée par les autorités de la République de Guinée relatives à l'intensification de la production de lait et de viande ainsi que la culture du maïs, se traduit par le choix du Ministère de matérialiser l'approche partenariat Public/Privé.

2- Contraintes actuelles des CAE

Les contraintes actuelles des trois Centres d'Appuis à l'Elevage sont d'ordre institutionnel, technique et socio-économique par manque de financement.

- Absence de programmes durables d'insertion des centres dans la politique globale d'amélioration des productions animales ;
- Faiblesse de la mobilisation des ressources financières
- Faible effectif des noyaux de l'élevage limitant les possibilités d'obtention de progrès génétiques à vulgariser ;
- Insuffisance d'aménagements pastoraux permettant d'assurer une alimentation régulière des troupeaux pendant toute l'année ;

3- Objectif

L'objectif de la relance des trois (3) CAE est de mettre en place un système de location gérance ralliant un développement économique commun en améliorant la productivité du lait et de la viande ainsi que la culture du maïs.

4- Zones de production

Le projet sera mis en œuvre dans trois (3) préfectures à savoir Boké, Dalaba et Beyla, Ces préfectures ont été sélectionnées car elles constituent des zones de production majeures et offrent un grand potentiel de développement pour l'élevage et la culture du maïs. Ces préfectures sont reclassées en trois (3) lots :

Lot	Préfecture	Centre	Objectif
Lot 1	Dalaba	Ditinn	<ul style="list-style-type: none">● Améliorer la production du lait et de la viande à travers l'introduction de la race exotique.● Produire le maïs en quantité et en qualité suffisante
Lot 2	Beyla	Famoila	
Lot 3	Boké	Tanènè	

5- Résultats attendus

- Les centres sont relancés ;
- La production du lait et de la viande est améliorée ;
- Le maïs est cultivé dans les centres en quantité suffisante.

6- Fonctionnement

Le partenaire privé est en charge de :

- ✓ Valoriser toutes les terres cultivables des centres par la production du maïs dont une partie servira à la préparation de l'alimentation animale ;
- ✓ Mettre en place un noyau de base des femelles sélectionnées, constitué par des génisses en âge de reproduction et/ou des femelles en cours de reproduction ;
- ✓ Assurer la gestion des domaines pastoraux (parcelles, cultures fourragères, sursemis, plantation d'arbustes fourragers et champ de maïs etc.) ;
- ✓ Mettre en place et exploiter des unités d'insémination artificielle ;
- ✓ Produire des génisses F1 et F2 en âge de reproduction au niveau des centres ;
- ✓ Vulgariser les génisses F1 et F2 au niveau des éleveurs cibles ;
- ✓ Appuyer la mise en place d'élevages semi intensifs (éleveurs de types nouveau) ;
- ✓ Participer à la formation des agents et étudiants ;
- ✓ Le paiement à temps des revenus aux acteurs et les transporteurs ainsi que tous les prestataires du centre ;
- ✓ La vérification de la mise en état de bon fonctionnement des installations.

Il est important de signaler que la réhabilitation, l'aménagement des espaces pastoraux, l'équipements, la durée du projet et le recrutement du personnel feront l'objet d'un accord commun entre les parties.

7- Financement

Malgré la faiblesse des ressources disponibles (ce qui explique en partie la volonté de chercher un partenaire privé), le Ministère est disposé à mobiliser des ressources propres pour contribuer au financement du projet.

Le financement à coûts partagés vise à mettre en place des conditions favorables pour aider les promoteurs à mettre en œuvre leurs plans d'affaires. Dans tous les scénarios le Locataire devra mobiliser au moins 50% des ressources nécessaires (sur ressources propres ou par emprunt auprès d'une institution financière). Les quotas feront l'objet d'accord entre les parties.

8. Délais, date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont envoyés sous plis fermé (un (1) original plus trois (3) copies à l'adresse suivante : *Directrice Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales/Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, BP : 576 Almamy, Kaloum, Conakry*

République de Guinée. La version électronique est déposée en ligne sur la plateforme www.offre.magel.gov.gn.

Le dépôt physique à l'adresse indiquée ci-dessus est obligatoire.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 Avril 2022 à 23h59 GMT
- Le partenaire choisi devra commencer la mobilisation des moyens au plus un mois après la décision de l'Etat matérialisée par la signature d'un contrat de location-gérance.

Pour toute information, contacter : candidature@magel.gov.gn / Tel : +224624263047

9. Dossiers de candidature et critères d'évaluation

1) Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM) de non faillite ou document équivalent ...)
- Une offre technique et fonctionnelle détaillée ;
- Une note méthodologique détaillant l'approche de la mise en œuvre ;
- Offre financière (toutes taxes comprises) en monnaie GNF ou USD pour des entreprises étrangères incluant les ressources financières que l'entreprise ou le consortium compte mobiliser, le plan d'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat ainsi que la clé de répartition des bénéfices générés ;
- Une synthèse (maximum 5 pages) qui présente les éléments clés de la solution proposée ;
- A l'issue d'une visite de terrain, le partenaire devra fournir un document expliquant sa politique environnementale et sociale en lien avec le site ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

2) Critères d'évaluation

Une commission d'évaluation impliquant différents experts du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ainsi que celui en charge des Finances, évaluera les propositions. Les évaluateurs qui seront désignés par une Note du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, ne sont pas autorisés à entrer en contact avec les candidats concernant leur proposition. Les évaluateurs ne pourront utiliser les informations contenues dans les propositions qu'aux seules fins de l'évaluation.

Les soumissionnaires devront :

- a. avoir au moins une expérience réussie dans le cadre d'élaboration de projets de même nature au sein de la sous-région ou équivalent : (25/100) ;
 - b. avoir une bonne compréhension du projet, ses implications dans le domaine de la production et la commercialisation des produits d'élevage : (10/100) ;
 - c. avoir la capacité de mobiliser les ressources humaines et financières en lien avec le projet : (25/100) ;
 - d. Critères techniques : (40/100)
- Pertinence : La solution proposée répond aux contraintes techniques et opérationnelles, et est susceptible d'emporter l'adhésion des acteurs ;

- **Crédibilité** : Les éléments de preuve permettant d'attester la fiabilité de la solution proposée et confirmant l'atteinte des performances et délais demandés pour le programme ;
- **Viabilité** : la situation de la ou des sociétés candidates, les perspectives de développements ainsi que les collaborations envisagées ;
- **Efficiace** : la capacité des entreprises à mobiliser des ressources importantes pour réaliser des résultats positifs dans un délai raisonnable, au profit de l'ensemble des parties prenantes.

La commission d'évaluation établira la liste des propositions techniques qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions (techniques et financières). Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation, sur le coût de chaque proposition vis-à-vis du budget disponible et sur des considérations d'ordre stratégique pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL).

NB: Une entreprise peut soumissionner pour l'ensemble des lots, mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot, sauf dans l'hypothèse où aucune offre n'ait été jugée recevable et conforme pour les autres lots.



Mamoudou Nagnalen Barry